

GSSTT Guide de saisie sous-traitant

GUIDE DE SAISIE SOUS-TRAITANT DES FACTURES DENTAIRE

Processus:		Sous-Processus:		Référence :	Statut :			
Traiter une fa	cture dentaire	Saisir une facture der	ntaire	GSSTT011	VALIDE			
Approbateur	r:	Fonction :		Date:	Signature :			
N. LATREILLE		Directipon qualité						
Validateur:		Fonction :		Date:	Signature :			
J. MARTIN		Responsable Service	NLAT					
Diffusion au	près de :	Sous-traitants de saisie de	s factures dentai	res				
En accès pou	ır:	Ensemble des collaborateu	mble des collaborateurs de la Direction des Prestations Santé					
Localisation	:	K:\00 Gestion des prestation Traitants	ons Santé\003. D	ocumentation\003c. G	uides de saisie Sous-			
Date de p	éremption		Responsable	Service Qualité				
Version	Date	M	lodifications		Auteur			
V 1.0	10/06/2013	Création			A. Laroudie			
		25/05/2014			C.Dutoy			
V2.0	15/09/2016	Mise à jour guide de saisie Intégration des fiches cons						
					1			



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Table des matières

1.	9	Saisie type d'une facture dentaire	3
	1.1		
	1.2	2 Etape 1 : Recherche du mode de saisie	4
	1.	Etape 1 : Recherche du bénéficiaire de la prestation	4
	2	2.1.1. Cas 1 : Aucun bénéficiaire n'est identifié	
	2	2.1.2. Cas 2 : Plusieurs bénéficiaires des soins peuvent être identifiés	9
	2	2.1.3. Cas 3 : Un unique bénéficiaire est identifié	
	2.	Etape 2 : Recherche d'une PEC facturable correspondant à la facture	11
	2	2.2.1. Cas 1 : Existence d'une ou plusieurs PEC en état « A facturer »	
	2	2.2.2. Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe	14
	3.	Etape 4 : Facturation de la prise en charge	16
	2	2.3.1. Saisie de l'entête de la facture	16
	2	2.3.2. Détail de la PEC à facturer	19
	2	2.3.3. Détail de la facture	19
	4.		
	2.4	4.1. Saisie des actes non soumis à prise en charge	20
	2.4	4.2. Calcul de la part complémentaire des actes non soumis à prise en charge	
3.	F	Particularités de saisie d'une facture dentaire	
	1.		
	2.	Régime Alsace Moselle	
	3.		
	3.3	3.1. Cas 1 : PEC saisie pour couronne + inlay-core => facture pour couronne	
	3.3	3.2. Cas 2 : PEC périmée	
	4.	Cas : April	24
	5.	Cas : Mutuelle Entrain	
4.	,	Annexe	
	1.		
	2.	Exemple de « Note d'honoraires »	
	3.	Exemple de « FSE »	
	4.		



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

1. Saisie type d'une facture dentaire

1.1 Etape 0 : Analyse de la facture

Est considérée comme facture tout document portant les mentions « Facture », « Note d'Honoraires », « FSE » et les documents de type « cerfa ».

En préambule de la saisie, la facture doit faire l'objet d'une analyse permettant de déterminer si une saisie peut être réalisée ou non.

Cette première analyse doit permettre :

 de vérifier qu'il s'agit d'une facture PS et non d'une facture Assuré : la mention « Facture acquittée » (par l'assuré) ou « Part RC réglée par l'assuré » ou « Le PS certifie avoir reçu la somme de x € » apparait sur la facture.

Dans le cas où il s'agit d'une facture Assuré, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Facture Assuré** ».

Dans le cas où il existe un doute sur le destinataire de paiement de la facture (PS ou assuré), la saisie doit être interrompue pour le motif « **Destinataire de paiement Incertain** ».

 de déterminer si le(les) document(s) sont lisible(s). Un document est dit « lisible » si l'ensemble des éléments nécessaires à la saisie est lisible.

Dans le cas où la totalité des éléments est considérée comme illisible, la saisie doit être interrompue pour le motif **« Illisible ».**

Dans le cas où un ou plusieurs éléments sont considérés comme illisibles sur la facture, la saisie doit être interrompue pour le motif **« Document partiellement illisible ».**

- de déterminer si des détails sont manquants sur la facture.

Dans le cas où un ou plusieurs éléments sont considérés comme manquants, la saisie doit être interrompue pour le motif **« Manque détail ».**

- de vérifier si l'identité du Professionnel de santé est indiquée sur la facture.

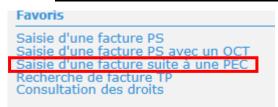
 Dans le cas où l'identité du Professionnel de santé n'est pas indiquée sur la facture, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Manque PS** ».
- de vérifier que le PS est identifiable de manière certaine.
 Dans le cas contraire, la saisie doit être interrompue pour le motif « PS indéterminable ».
- de vérifier si les mentions « Surcomplémentaire » ou « Deuxième mutuelle » apparaissent sur la facture

Dans le cas où ces mentions apparaissent, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Surcomplémentaire** ».



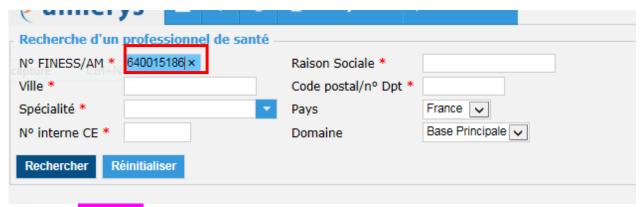
GSSTT Guide de saisie sous-traitant

1.2 Etape 1 : Recherche du mode de saisie

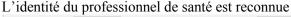


Sélectionner la saisie d'une facture suite à PEC (TP Complexe)

Renseigner le numéro finess indiqué sur la facture



Cliquer sur rechercher.





Cliquer sur suivant.



1. <u>Etape 1 : Recherche du bénéficiaire de la prestation</u>



GSSTTGuide de saisie

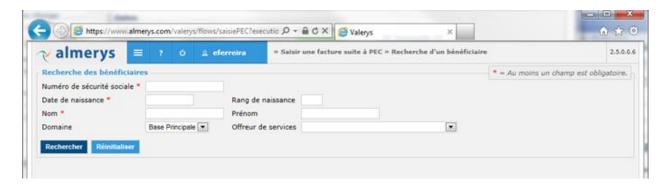
Guide de saisie sous-traitant

Un bénéficiaire peut être identifié de manière unique selon les combinaisons de critères suivants :

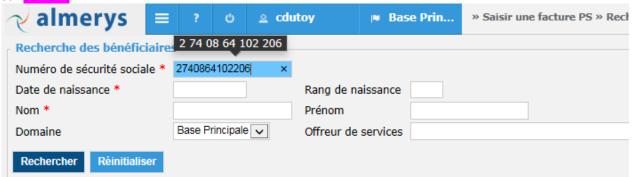
- Nom / Prénom / Date de naissance
- OL
- NNI / Date de naissance

Note : Il se peut que sur une facture, deux individus soit identifiés : l'assuré/adhérent et le bénéficiaire de la prestation. Il faut alors bien chercher le bénéficiaire de la prestation et non l'assuré/adhérent.

L'identification du bénéficiaire se fait sur l'écran « Recherche des bénéficiaires » :



Saisir les informations disponibles sur la facture pour identifier le bénéficiaire de la prestation, puis cliquer sur **Suivant**.



Si aucune information servant à l'identification du bénéficiaire n'est disponible, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Manque détail** ».

Si les informations servant à l'identification du bénéficiaire sont illisibles, la saisie doit être interrompue pour motif le « *Document partiellement illisible*».

Facture sans NNI et date de naissance :

Sur certaines factures, il est seulement indiqué le nom, prénom du bénéficiaire de soins et son adresse postale. Il n'est pas fait mention ni du numéro de sécurité sociale ni de la date de naissance.

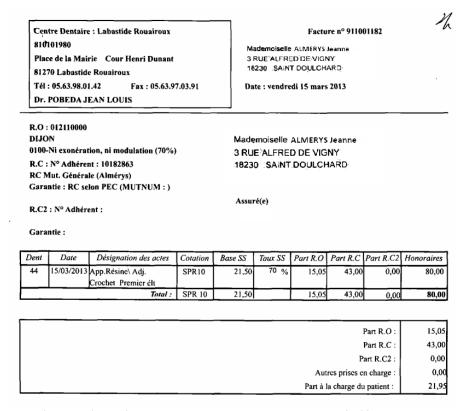
Dans ce cas, il convient de vérifier dans l'outil ADELE, l'adresse postale indiquée en base ou sur la visualisation de la carte tiers-payant.



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Exemple:



Il n'est pas indiqué le numéro de sécurité sociale et la date de naissance du bénéficiaire des soins. Par contre, l'adresse postale est présente sur la facture :

Mademoiselle ALMERYS Jeanne 3 RUE ALFRED DE VIGNY 18230 SAINT DOULCHARD

Par conséquent, il faut vérifier via l'outil ADELE si l'adresse postale indiquée en base correspond à celle indiquée sur la facture du professionnel de santé.

Pour ce faire, il convient de consulter dans les informations détaillées du bénéficiaire :

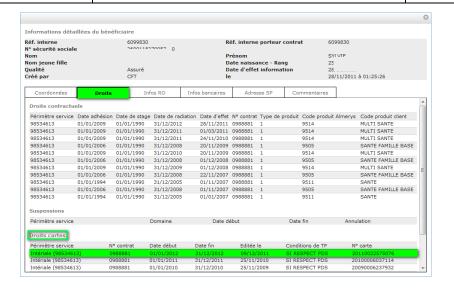
• En priorité, l'onglet « Coordonnées »



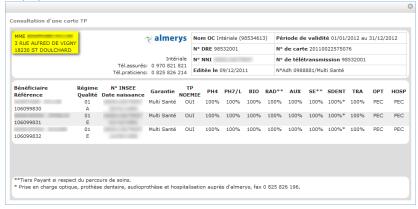
• Si dans cet onglet, aucune information n'est indiquée, il convient de consulter la carte tierspayant dans l'onglet « **Droit** »



GSSTT Guide de saisie sous-traitant



Ensuite, sélectionner la ligne correspondant à la période de droit valide au moment des actes afin de visualiser la carte tiers-payant :



L'adresse est indiquée en haut à gauche de la fenêtre.

<u>Exception</u> faite pour les adhérents de la mutuelle APRIL (April Santé prévoyance et April Entreprise Prévoyance). En effet, il apparait l'adresse de la mutuelle et non celle de l'adhérent.

Par conséquent, à réception d'une facture dentaire sans NNI et date de naissance du bénéficiaire des soins, si celle-ci est accompagnée de la prise en charge, il conviendra de saisir la facture.

Par contre, si l'adresse indiquée sur la facture ne correspond pas à celle indiquée sur ADELE, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Détail manquant/illisible** ».

Une fois la recherche du bénéficiaire réalisée par l'outil, trois cas de figure peuvent apparaître :

- Cas 1 : Aucun bénéficiaire des soins n'est trouvé
- Cas 2 : Plusieurs bénéficiaires des soins sont trouvés
- Cas 3 : Un unique bénéficiaire des soins est trouvé

2.1.1. Cas 1 : Aucun bénéficiaire n'est identifié



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

Si aucun bénéficiaire n'est trouvé, l'écran suivant apparait :

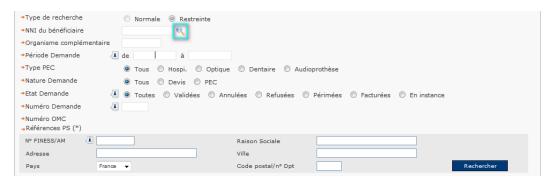


Une recherche complémentaire, via le <u>Site des Prises En Charge</u>, doit alors être réalisée afin de s'assurer que le bénéficiaire est réellement inconnu chez Almerys.

Cliquer sur l'option « Consultation historique » dans le menu « Demandes » :



L'écran suivant apparait :

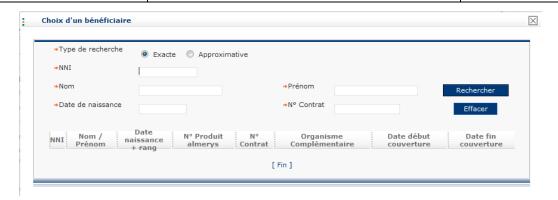


La recherche d'un bénéficiaire est alors accessible en cliquant sur l'icône « Loupe ».

L'écran « Choix d'un bénéficiaire » apparait :



GSSTT Guide de saisie sous-traitant



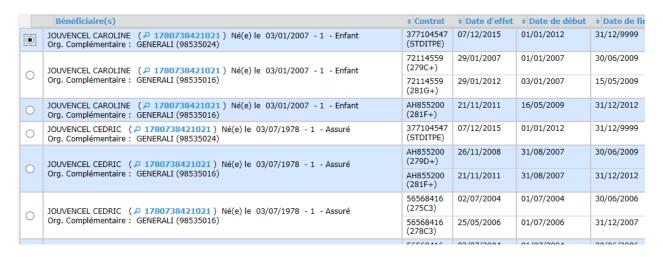
Cet écran permet une recherche approximative du bénéficiaire et permet d'identifier les bénéficiaires pour lesquels un doute persiste sur le prénom.

Si par cette recherche, aucun bénéficiaire n'est trouvé, alors la saisie doit être interrompue pour le motif « **Bénéficiaire Inconnu** ».

Si un bénéficiaire est identifié via cette recherche, saisir les informations le concernant dans ADELE et continuer la saisie.

2.1.2. Cas 2 : Plusieurs bénéficiaires des soins peuvent être identifiés

Si plusieurs bénéficiaires possibles sont identifiés à partir des informations précédemment renseignées, la fenêtre suivante apparait, précisant la liste des bénéficiaires et des contrats répondant aux critères précédemment renseignés :



Le bénéficiaire des soins peut être alors sélectionné en cliquant sur « **Sélection** » s'il peut être identifié de manière certaine à partir des informations présentées : date de naissance, NNI....

Si le bénéficiaire n'est pas identifiable de manière certaine, la saisie doit être interrompue pour « **Bénéficiaire** indéterminable ».

Plusieurs lignes peuvent apparaître pour un même bénéficiaire, cela correspond à plusieurs contrats pour un même et unique bénéficiaire.



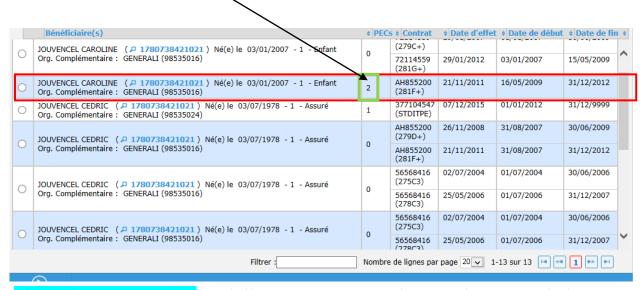
GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Un contrat correspond à des droits pour une période donnée. Il est caractérisé par une date de début de droits, une date de fin de droits et un niveau de remboursement défini pour chaque prestation de santé.

Cas où le bénéficiaire des soins possède plusieurs contrats :

Une fois que le bénéficiaire des soins est identifié de manière certaine, si deux « lignes » sont disponibles pour ce bénéficiaire (exemple pour le bénéficiaire Caroline) : il y a deux lignes correspondant à deux contrats différents et présentant des périodes de droits différentes), il faut sélectionner le contrat du bénéficiaire pour lequel les droits sont ouverts à la date de soins. Afin de consulter les périodes de droits des différents contrats, il faut cliquer sur « Affichage » en commençant par le premier contrat dans la liste des contrats disponibles et du nombre de PEC à facturer



La période d'ouverture des droits du bénéficiaire est alors renseignée en haut à droite de la fenêtre :

- date d'effet : date de début des droits du bénéficiaire
- date radiation : date de fin de droits du bénéficiaire

Le premier contrat, présentant une période d'ouverture des droits couvrant la date des soins, doit être choisi dans la liste des contrats en cliquant sur « **Sélection** ». La fenêtre de liste des PEC à facturer apparaît alors.

Dans le cas où aucun contrat ne présente une période d'ouverture des droits couvrant la date des soins, un retour doit être effectué pour le motif « **Droits fermés** ».

2.1.3. Cas 3 : Un unique bénéficiaire est identifié

Si un seul bénéficiaire est identifié grâce aux informations mentionnées, la fenêtre suivante apparaît temporairement avant de laisser place à la liste des PEC à facturer :

Attention, il faut s'assurer que le bénéficiaire trouvé correspond bien au bénéficiaire de la facture (contrôle visuel)



GSSTT Guide de saisie sous-traitant

2. Etape 2 : Recherche d'une PEC facturable correspondant à la facture

Une fois le bénéficiaire identifié de manière certaine, la liste des PEC pouvant faire l'objet d'une facturation pour le bénéficiaire apparaît.

Vérifier la date de la facture.

<u>Attention</u>: dans le cadre d'une facture émise par un établissement public (exemple: les hôpitaux), le délai de paiement est porté à 4 ans et non à 2 ans.

Dans le cas où la date de la facture d'un établissement public est antérieure à la date du jour moins quatre ans, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Facture + 4 ans** ».

Si la date de facture est manquante, la date de fin de soins doit être saisie. La date de fin de soins correspond à la date à laquelle le dernier acte (au sens chronologique) a été effectué.

Si la date de la facture est illisible, prendre en compte la date de fin de soins.

Deux cas de figure peuvent apparaître :

- Cas 1: une ou plusieurs PEC facturables existent
- Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe.

2.2.1. Cas 1 : Existence d'une ou plusieurs PEC en état « A facturer »

L'écran suivant apparaît :



Rechercher la Prise en Charge sur le Site des PEC et analyser le détail des prestations accordées.

L'écran suivant apparaît :

Sélectionner la PEC correspondant à la facture

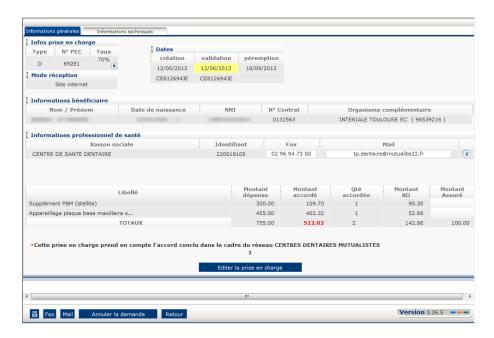




GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Contrôle de la conformité de la facture à la prise en charge délivrée concernant les informations portées sur l'onglet « Informations générales » :



Montant dépense : le « montant dépense » correspond au montant des prestations pour lesquelles la prise en charge a été accordée.

Si le montant de la dépense est différent pour une ou plusieurs prestations, interrompre ensuite la saisie pour le motif « Facture non conforme à la PEC ».

<u>Exception</u>: Certains Professionnels de Santé mentionnent sur leurs factures uniquement les prestations pour lesquelles des garanties ont été accordées sur l'accord de Prise en charge. Dans ce cas, si le montant total de la dépense indiqué sur la facture est égal au montant de la dépense des prestations pour lesquelles des garanties sont accordées sur l'accord de Prise en charge délivré, le montant de la dépense est considéré comme conforme. <u>Cette règle s'applique à tous les clients hors Web Service.</u>

Exemple:



Sur la prise en charge en exemple, il a été saisi une couronne provisoire pour laquelle aucune part RC n'a été valorisée => RC = 0€

Or, à réception de la facture correspondante, le professionnel de santé n'a indiqué que les actes faisant apparaître une part complémentaire soit la couronne et l'inlay-core :

Date Solns	Acte	Cotatio	ı Sécu	Mutuelle	Patient	Montant
17/03/2011	Couronne céramo-métal magnum H50 42	SPR 50	75,25	247,25	127,50	450.00
17/03/2011	Inlay Core simple 42	SPR 57	85,79	59,21	0,00	145.00
						595,00 €

Les montants RC correspondants à la prise en charge délivrée, il convient de saisir la facture.



GSSTT

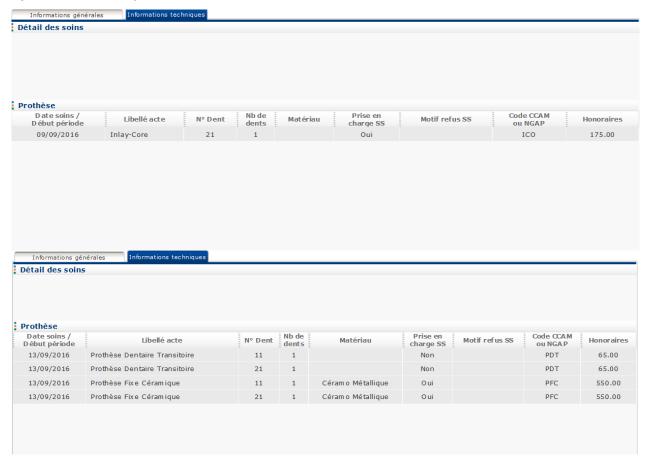
Guide de saisie sous-traitant

- Montant accordé : le montant accordé sur la prise en charge doit être identique au montant de la part RC demandé sur la facture pour les actes soumis à Prise en charge.
 Dans le cas contraire, la saisie doit être interrompue pour le motif « Facture non conforme à la PEC ».
- <u>Date de facturation</u>: la date de la facture doit être comprise dans la période de validité de la prise en charge (date comprise entre la date de création de la PEC et la date de péremption de la PEC).

Si la date de la facture est supérieure à la date de péremption de l'accord de prise en charge délivré, interrompre la saisie pour le motif « **Date de facture postérieure à la PEC** ».

Si la date de la facture est antérieure à la date de création de l'accord de Prise en charge délivré, interrompre la saisie pour le motif « **Date de facture antérieure à la PEC** ».

Contrôle de la conformité entre les informations portées sur la facture et sur le deuxième onglet « Informations techniques » :



- <u>Détail des prestations effectuées</u> : les prestations soumises à Prise en charge facturées doivent être identiques aux prestations indiquées sur l'accord de Prise en Charge. Les points suivants sont à contrôler :
 - Quantité des actes
 - Coefficient des actes
 - Numéro de dent ou numéro de semestre



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Cas particulier où les numéros de dents sont manquants :

Dans le cas où la prise en charge est saisie, il convient de vérifier que :

- la prise en charge est conforme au document joint sur le site des PEC
- la réponse à prise en charge dentaire est jointe à la demande de remboursement du professionnel de santé

Si ces points sont réunis et après avoir vérifié que les autres points de contrôle sont conformes, la facture peut être saisie.

Par contre, si la prise en charge est saisie par le professionnel de santé, interrompre la saisie pour le motif « **Manque détail** ».

Une fois l'ensemble des points de contrôles vérifiés :

Si un ou plusieurs des éléments de contrôle sont illisibles, interrompre la saisie de la facture pour le motif « Document partiellement illisible ».

Si un ou plusieurs des éléments de contrôle sont manquants, interrompre la saisie de la facture pour le motif « Manque détail ».

Si tous les éléments concordent entre la PEC facturable et la facture du Professionnel de Santé, cocher la PEC à facturer dans ADELE puis cliquer sur suivant.

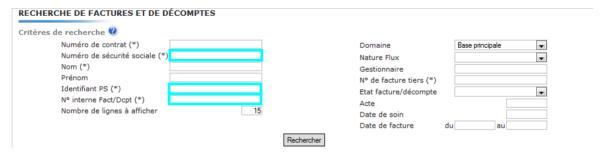
2.2.2. Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe

Le message suivant apparaît en haut de l'écran :

X Veuillez sélectionner un bénéficiaire ayant au moins une PEC avant de poursuivre

Dans le cas où aucune Prise en Charge n'est disponible sur le site PEC, il faut vérifier via l'outil ADELE si la facture en cours de traitement n'a pas déjà fait l'objet d'une saisie.

Pour ce faire, via l'écran de recherche de factures et décomptes, il faut alors rechercher la facture qui a été précédemment réglée par Almerys :



Cette recherche s'effectue selon les critères suivants :

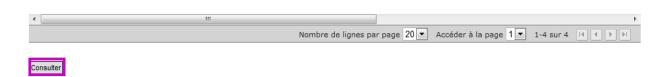
- NNI du bénéficiaire de la prestation
- N°AM du PS
- N° de la facture

Une fois la facture recherchée trouvée, sélectionner ladite facture puis cliquer sur Consulter:

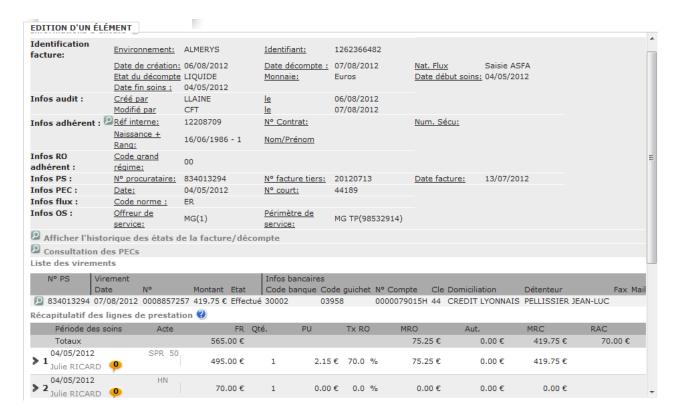


GSSTTGuide de saisie sous-traitant





Le détail de la facture réglée précédemment apparaît alors :



Il faut alors vérifier que les prestations précédemment payées correspondent à la demande de facturation en cours de traitement (même Professionnel de Santé, même bénéficiaire, même numéro de facture, même part Régime Complémentaire, même date de soins).

Si la facture a déjà été payée par Almerys, interrompre la saisie pour le motif « Facture déjà payée ».

Si aucun paiement Almerys n'est intervenu pour la facture en cours de traitement et qu'aucune prise en charge n'est facturable sur l'outil ADELE, interrompre la saisie pour le motif « **Absence de PEC** ».



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

3. <u>Etape 4 : Facturation de la prise en charge</u>

Pour tous les clients Almerys, la saisie d'une facture dentaire dans ADELE ne peut se faire qu'à J+1 par rapport à la date de saisie de la prise en charge à facturer.

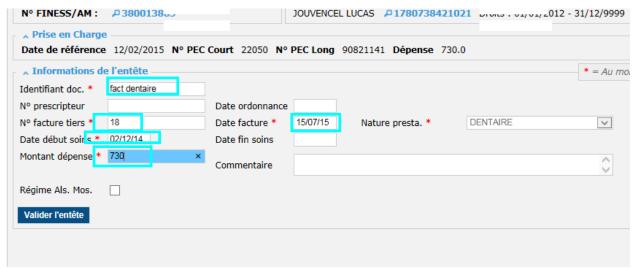
2.3.1. Saisie de l'entête de la facture

L'écran de saisie d'entête de la facture apparaît :

7	almerys	≡ ?	ტ <u>ჲ</u> cdutoy	№ Base	Prin » Sais	ir une facture	suite à PEC » S	Sélectio	n d'une	PEC		2.8
Résu	iltat de la recherch	e										
	N° FINESS/AM	Raison sociale		ф Т.	Date réf. •	N° PEC Court	N° PEC Long ¢	MT ¢	DMT ¢	Dép.(€) ¢	Mont. RC (€)	Jours Actes
• •	₽ 380013805	CENTRE DE SAI	NTE MEDICAL ET DENTAIRE	D	12/02/2015	22050	90821141			730.00	536.50	1

Les éléments suivants doivent être renseignés :

- Identifant doc
- N° de facture
- Date de facture
- Date de début des soins
- Montant de la dépense



Numéro de facture :

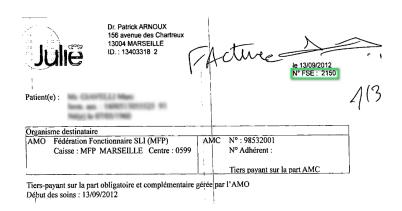
- Si le numéro de facture comporte plus de 9 chiffres, saisir uniquement les neufs derniers chiffres. Exemple : N° facture noté sur la facture : 123906260001, N° facture à saisir : 906260001
- Si le n° de facture comporte les symboles ou /, saisir uniquement les chiffres Exemple : « 12/1530 » sera saisi « 121530 »
- Si un numéro de FSE est indiqué sur le document, il doit être priorisé et utilisé comme numéro de facture

<u>Exemple</u>: le numéro FSE indiqué sur le document (facture) est le n°2150 et aucun numéro de facture n'est indiqué nulle par ailleurs. Par conséquent, il faut indiquer, à la saisie de la facture le n°2150 en numéro de facture.

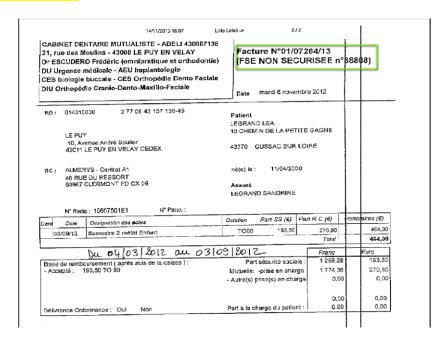


GSSTT

Guide de saisie sous-traitant



 Si un numéro de facture et un numéro FSE sont présents ensemble sur le document, le numéro FSE est prioritaire à la saisie.



 Dans le cas où le N° de facture est manquant, la date de fin de soins à l'envers doit être saisie. La date de fin de soins correspond à la date à laquelle le dernier acte (au sens chronologique) a été effectué.

Date de facture :

- Le champ « Date de facture » doit être renseigné de la manière suivante : par défaut, si la date de facture est mentionnée elle doit être saisie.
 - Si la date de facture est manquante, la date de fin de soins doit être saisie. La date de fin de soins correspond à la date à laquelle le dernier acte (au sens chronologique) a été effectué.

Date de début de soins :

La date de début des soins est la date du premier soin réalisé (au sens chronologique)



GSSTTGuide de saisie

sous-traitant

Date de soins manquante sur la facture :

 Si aucune date de soins n'est indiquée sur la facture, par défaut utiliser la date de facture comme date de soins.



Montant de la dépense :

Le montant dépense correspond à la somme des différents montants des actes présents sur la facture pour lesquels une part complémentaire est demandée. Dans la plupart des cas, il s'agit du montant total dépense indiqué par le Professionnel de Santé sur la facture.

Dans le cas où un des éléments obligatoires (identifié par le symbole) ne peut être renseigné, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Manque Détail** » en précisant le ou les détails manquants.

Le champ origine doit rester renseigné à « D ».

Le champ « Domaine de Prestation » doit rester renseigné à « Maladie ».

Une fois l'ensemble de ces éléments renseignés, cliquer sur Suivant.

Note 1: sur l'écran suivant, les messages (bandeau rouge) peuvent apparaître :

- « la facture n° XXXX a déjà été payée »

Exemple:

La facture n° 12596 a déjà été payée.



GSSTT
Guide de saisie sous-traitant

« la facture n° enregistrement XXXX pour des soins du XX/XX/20XX a déjà été réglée »

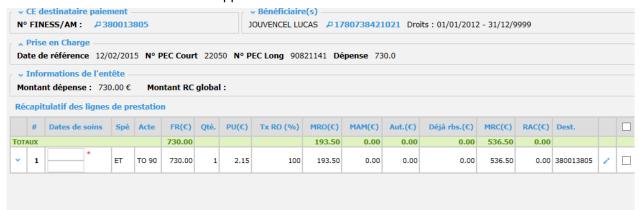
Exemple:

La facture n° en registrement 2021985017 pour des soins du 13/02/2012 a déjà été réglée.

Il faut alors contrôler dans l'outil ADELE que les actes facturés ont déjà été réglés par Almerys et faire un retour pour le motif « *Facture déjà payée* ».

2.3.2. Détail de la PEC à facturer

L'écran de détail de la PEC à facturer apparaît alors :



Cliquer sur **Suivant**.

2.3.3. Détail de la facture

L'écran de détail de la facture apparaît. Pour chaque ligne d'acte, indiquer dans le champ « **Date acte** » la date de réalisation indiquée sur la facture.

Si la facture ne comporte que des actes soumis à Prise en charge, cliquer sur « Valider ».

Si la facture comporte des actes non soumis à prise en charge, passer au paragraphe suivant 2.4.





GSSTTGuide de saisie

Guide de saisie sous-traitant



Note: Facture à valider (FAV)

Si le montant de la part complémentaire est supérieur à



- 1500€ concernant les factures des professionnels de santé en spécialité 18, 19 et36
- 2500€ concernant les factures des centres dentaires et Hôpitaux en spécialité ET

l'image de la facture doit être retournée pour une validation de saisie.



Tous les documents portant la mention 4 ème réclamation, rejet, doublon, différence de montant devront dorénavant être traités comme une facture classique.

La facture identifiée comme réclamation suivra le cheminement décrit dans le guide de saisie des factures Dentaire.

Si la réclamation présente une des anomalies répertoriées dans le guide de saisie, le tableau Excel sera alimenté avec le motif correspondant.

Dans le cas où aucun des motifs n'est approprié, il convient de renseigner la mention « réclamation ».

4. <u>Etape 5 : Saisie des actes non soumis à prise en charge</u>

2.4.1. Saisie des actes non soumis à prise en charge

La facture peut comporter des actes non soumis à prise en charge qu'il faut saisir à la suite des actes facturés suite à PEC.

Attention:

Les actes non soumis à prise en charge ne peuvent pas être saisis à la suite d'une facturation suite à PEC lorsqu'elle concerne un bénéficiaire rattaché à une mutuelle en webservice soit :

Générali/GF Santé, Réunica, April (April Santé Prévoyance et April Entreprise Prévoyance, Prévoir) et AON.

Par conséquent, lorsque la facture du professionnel de santé présente des actes soumis à prise en charge et des actes de soins, il convient de saisir en deux factures distinctes :

- une première fois suite à la prise en charge délivrée concernant les actes soumis à prise en charge
- une seconde fois concernant les autres actes avec comme n° de facture, la date de fin de soins à l'envers.

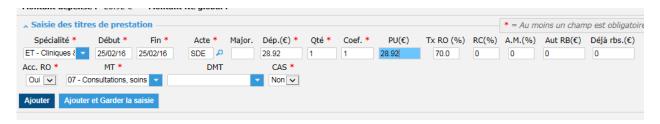
La date de fin de soins correspond à la date à laquelle le dernier acte (au sens chronologique) a été effectué.





GSSTTGuide de saisi

Guide de saisie sous-traitant



Les champs « Début soin », « Acte », « Dépense », « Qté » et « P.U » doivent être renseignés pour chaque ligne d'acte de la facture.

La dépense correspond pour chaque acte au montant indiqué sur la facture pour la ligne d'acte en question.

- <u>La quantité et/ou le coefficient</u> à saisir pour chaque ligne d'acte correspond aux éléments inscrits sur la facture.
- <u>Le prix unitaire</u>, s'il est renseigné en base, est automatiquement alimenté après la saisie du code acte. Dans le cas contraire, le prix unitaire doit être saisi pour chaque ligne d'acte en fonction des prix unitaires renseignés.

Après chaque saisie, cliquer sur Ajouter

Si pour une ou plusieurs lignes, un ou plusieurs éléments nécessaires à la saisie sont manquants, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Manque Détail** »

2.4.2. Calcul de la part complémentaire des actes non soumis à prise en charge

Une fois l'ensemble des lignes saisies, il faut alors cliquer sur le bouton Calculer : ADELE calcule alors, à partir des éléments renseignés et des taux RC enregistrés en base, la part RC de chaque ligne de la facture.



Vérifier que le montant dépense renseigné dans l'entête de la facture s'inscrit en vert. Si tel est le cas, cliquer sur « Valoriser ».

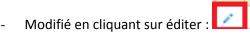
Si le montant de la part RC d'un acte ne correspond pas avec la part RC demandée par le Professionnel de Santé (si mentionnée sur la facture), la saisie doit être interrompue pour le motif « Part RC demandée <> Part RC calculée ».



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

A tout moment jusqu'à la validation de la facture, une ligne saisie peut être :

- Validée ou supprimée en cochant la ligne et en cliquant sur supprimer



ture #	Dates de soins	Spé	Acte	Dép.(€)	Qté.	PU(€)	Tx RO (%)	MRO(€)	MAM(€)	Aut.(€)	Déjà rbs.(€)	MRC(€)	RAC(€)	Dest.		
TOTAUX				28.92				20.24	0.00	0.00	0.00	0.00	8.68			
· 1	25/02/16	ET	SDE	28.92	1	28.92	70.0	20.24	0.00	0.00	0.00	0.00	8.68	310786520	1	✓



3. Particularités de saisie d'une facture dentaire

1. <u>Facture orthodontique</u>

A réception d'une facture orthodontique où seul le n° de semestre est indiqué, il convient de procéder au règlement si les points suivants sont respectés :

- Visualiser sur le site PEC le document joint et s'assurer que la saisie est conforme
- La date de facturation correspond à la date de fin du semestre
- Procéder aux contrôles habituels (part RC, bénéficiaire des soins ...)

Si tous ces points sont réunis, la facture peut être saisie en indiquant en date des soins la date de début du semestre indiquée sur la PEC.

Par contre, si la prise en charge a été délivrée pour une période inférieure à 6 mois (durée de validité de la prise en charge inférieure à 6 mois) et est à l'état périmé, ne pas ressaisir la prise en charge.

-Les actes d'orthodontie sont payables à terme échu c'est-à-dire à la fin du traitement.

2. Régime Alsace Moselle

Lorsque le bénéficiaire des soins appartient au régime Alsace Moselle, la prise en charge pour les prothèses a été saisie avec un taux RO à 90%.



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Par conséquent, aucune manipulation n'est nécessaire sous ADELE ; la prise en charge étant déjà valorisée à 90% RO.

Par contre lorsque des soins dentaires sont à rajouter suite à la facturation d'une prise en charge, il convient de saisir **90** sur chaque ligne de soins dans le champ « **Taux RO** » .

Même chose lorsque la facture à saisir est une facture dentaire tiers c'est-à-dire ne présentant que des actes de soins. Il convient de saisir 90 sur chaque ligne de soins dans le champ « Taux RO ».

3. Cas où la prise en charge dentaire peut être ressaisie à réception de la facture

3.3.1. Cas 1 : PEC saisie pour couronne + inlay-core => facture pour couronne

A réception d'une facture pour une couronne alors qu'il a été saisi une PEC mentionnant une couronne + un inlay-core, il convient d'annuler la prise en charge et de la ressaisir juste avec la couronne.

En effet, le PS fait souvent une demande pour l'inlay avec la couronne alors qu'à la réalisation des actes, il se rend compte que ce n'est pas nécessaire. Il ne facture donc que la couronne.

Attention:

Il faut ressaisir la prise en charge pour la couronne à l'identique de la PEC initialement saisie soit même actes, coefficients, montant dépense, régime obligatoire et <u>même date de soins.</u>

Cette consigne ne s'applique pas pour les mutuelles en webservice soit Generali/GF Santé, April (April Santé Prévoyance et April Entreprise Prévoyance, Prévoir), AON et Réunica.

Exemple:

		RELEVE D'HONOR	AIRE Nº	0107	4046			
DATE ACTE	DENTS	FIBEITE	ACT	ACC.	REF.	TRSS	SUPP	HONOR
23/3/2011	12.	COURONNE CERAMIQUE	SPR	50 00	0.00	107 50	358.50	466.0

PEC:

Date des soins	N° Dent		Nature de l'acte	Cotation RO	Acte non rembours RO		Honoraires	Montant RO	Montant RC
19/01/2011	32		inlay core acier	SPR 57.0		1	132.00	85.79	46.21
19/01/2011	32		couronne ceramique			1	466.00	75.25	390.75
			TOTAL NET TTC				598.00	1	
		TOTAL PART REGIME OBLIGATOIRE					161.04	1	
			TOTAL PART COMPLEMENTAIRE				436.96	1	
			TOTAL A REGLER PAR L'ASSURE	E			0.00	1	



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

3.3.2. Cas 2 : PEC périmée

Si, à réception d'une facture dentaire, la prise en charge correspondante est à l'état périmé :

- la facture peut être saisie dans le cas où la date de facture est comprise dans la période de validité de la prise en charge.
- par contre, la prise en charge doit être ressaisie à l'identique de celle à l'état périmé dans le cas où la date de facture est postérieure à la période de validité de la prise en charge.
 - soit le montant RC indiqué sur la nouvelle saisie de prise en charge est identique et dans ce cas, la facture peut être saisie
 - soit le montant RC indiqué sur la nouvelle saisie de prise en charge est différent et dans ce cas, un retour doit être effectué pour le motif « PEC périmée »

Attention:

Il faut ressaisir la prise en charge à l'identique de la PEC initialement saisie soit même actes, montant dépense, régime obligatoire et <u>même date de soins.</u>

Cette consigne ne s'applique pas pour les mutuelles en webservice soit Generali/GF Santé, April (April Santé Prévoyance et April Entreprise Prévoyance, Prévoir), AON et Réunica.

4. Cas: April

Lorsque vous réceptionnez une facture dentaire pour des prothèses (acte SPR), pour le client April et que la date de la facture est supérieure ou égale à 3 jours après la date de péremption de la prise en charge, saisir la facture avec comme date de référence la date de fin de validité de la PEC, sinon merci de nous faire un retour pour « PEC April Périmée ».

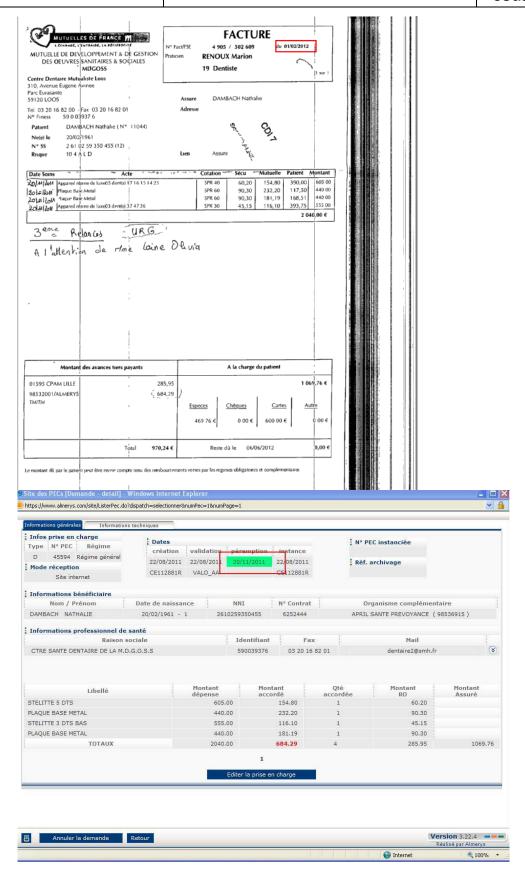
S'il s'agit d'une facture pour de l'orthodontie (acte TO), merci de saisir la facture avec comme date de facturation la date de péremption de la PEC et d'indiquer dans le critère d'archivage la date réelle de la facture.

Exemple:



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant





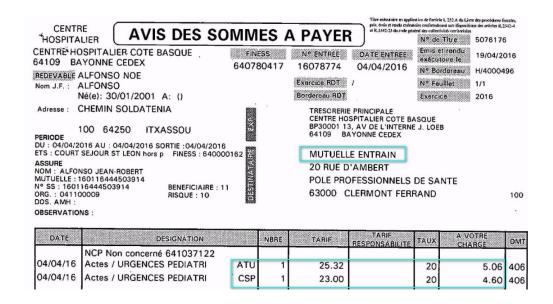
GSSTT Guide de saisie sous-traitant

5. <u>Cas: Mutuelle Entrain</u>

Lorsque vous devez saisir une facture pour la Mutuelle Entrain. Il convient de se fier au taux RO remonté par Valerys et ce pour toutes les spécialités.

Si le taux remonté par Valerys est différent de celui de la facture interrompre la saisie pour « Part RC demandée <> Part RC Calculée » et préciser en commentaire « Adhérents Entrain »

Ci-dessous un exemple d'une facture pour la Mutuelle Entrain comportant un acte ATU et un acte CS.





Valerys nous remonte un taux à 100%, il est différent de celui de la facture.

Il convient de se fier à l'outil et interrompre pour « Part RC demandée <> Part RC Calculée » et préciser en commentaire « Adhérents Entrain »



GSSTTGuide de saisie

sous-traitant

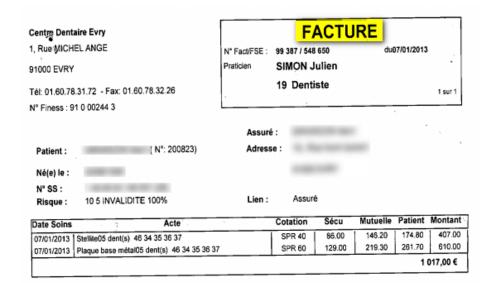
4. Annexe

1. Exemple de « Facture »



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant



Montant des avances tiers p	ayants			A la charge d	lu patient	
92911 MG EVRY		215.00				436.50 €
ALMERY-1TM/ALMERYS (TM) ALMERY-2DP/ALMERYS(DEP)		365.50	Espèces 0.00 €	Chèques 0.00 €	<u>Cartes</u> 436.50 €	<u>Autre</u> 0.00 €
To	otal :	580.50 €	Res	ste dû le : 07/01/	2013	0.00 €

Le montant dû par le patient peut être révisé compte tenu des remboursements versés par les régimes obligatoires et complémentaires

2. Exemple de « Note d'honoraires »



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant



CENTRE DE SANTE DENTAIRE MUTUALISTE

DOCTEUR GERVASI ANNE SOPHIE

4 place st nicolas

57000 METZ

TEL: 03.87.18.47.50

Nº FINESS: 570011585

Assuré : Prénom :

R.C.1: MG R.C.METZ 2920 - 0000 N° INSEE

Adresse: 64 BOULEVARD ST SYMPHORIEN N° Adh 1 Option: niveau 2 57050 LONGEVILLE LES

Bénéficiaire :

Prénom : R.C.2: Né(e) le : N° Adh 2 Parenté : ASSURE(E) Option:

RELEVE D'HONORAIRE N° 01110913

DATE ACTE	DENTS	LIBELLE	ACT.	ACC	REF.	TRSS	SUPP	HONOR.
31/1/2013		PLAQUE BASE METAL BAS	SPR	60.00	0.00	129.00	159.00	288.00
31/1/2013	45,35,37,	APPAREIL METAL sans PLQ	SPR	30.00	0.00	64.50	212.50	277.00

ì		_			
	90.00	0.00	193.50	371.50	565.00

R.O. : MG R.O. 92 571 512

:			1		PART PATIENT	Frs	70.60
RELEVE EDITE LE	05/02/2013	TOTAL HO	NORAIRES	565.00	1	€	70.60
TARIF RESP. RO	193.50	REG. OBL	%	135.45	ACOMPTES		0.00
GLOBALISATION	COEF.	REG C1 TM	58.05 300.90	358.95	VERSEMENT		70.60
SPR 90		REGIME C	OMPL 2	0.00	DIFFERE		0.00

PERCATION: L'essuré(e) donne pouvoir su Cabbiet Bertaire pour percevoir auprès des Caleses d'Assurance Maladie, dans la limite de l'essurée consentie, achet , Signature le montant des prestations dues s'occesion des services facturés.

Au cas où le remboursement serait refusé pour fout ou pertie par ces Caleses, le soussigné s'engage à s'aquitter envers le Cabbinst de la dette dont il se reconnait per sonnellement responsable.

Il déclare en outre être sequéreur, de se propre volonté , des prestations dont le prix dépasse le Tarif de Rasponsabité Regime Obligatoire.



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Docteur Jean-Marc PESTEL

16. Rue Leon des Landes

40000 MONT DE MARSAN 2 05.58.75:21:48

MONT DE MARSAN, le 02/04/2013

Monsieur

NOTE D'HONORAIRES

Vous trouverez ci-joint votre facture d'honoraires concernant vos soins.

Date	Prat.	Dent	Libellé	Coeff.	Montant	Tarif de convention	Montage
26/02/2013	PEŞ	27	Couronne	SPR 50	€ 335,41	€ 107,50	8.60,16
	_		TOTAL	SPR 50	€ 335,41	€ 107,50	

Le montant de ces actes s'éléve à 335,41 €.

Docteur Jean-Marc PESTEL

Docteur Jean-Marc PESTEL

Chirargien-Dentiste

Résidence du Lion - 1" étage - Porte 9 40800 MONT-DE-MARSAN

el. 05 58 75 21 #8 / Fax 05 58 46 12 33

Nº 40392



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

3. Exemple de « FSE »



Dr. Isabelle AGOT-FRAISSE 1, Rue des Pins 30230 BOUILLARGUES ID.: 30400812 1

1/3

le 29/03/2013 N° FSE : 21704

Patient(e):

Mme

Imm. ass. :

Né(e) le

Organisme destinataire

Régime Général AMO

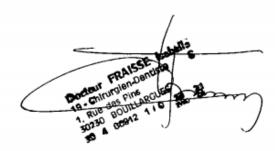
Caisse: NIMES Centre: 1310

Tiers-payant sur la part obligatoire gérée par l'AMO Début des soins : 15/03/2013

Forçage des droits mutuelle ou CMU

N° Date	Désignation	Qté	Montant	· AMO	AMC
1 15/03/2013	SPR 57,00	1	260,00	85,79	
2 29/03/2013	SPR 50,00	1	460,00	75,25	
euros	Total des prestations	2	720,00	161,04	
	Participation de l'assuré		558,96		

Reglé patient 191,25 €



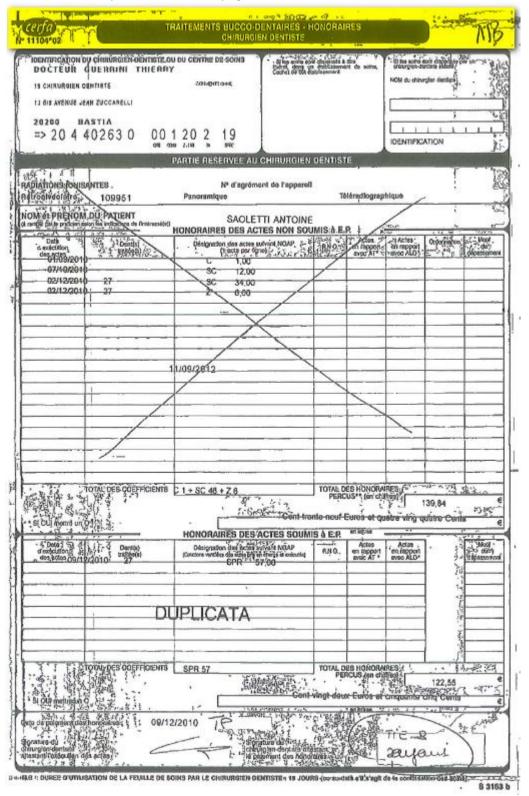


GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

4. <u>Exemple de « Feuille de soins, document cerfa »</u>

Le document se présente sur deux pages :





GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

